



Demande d'autorisation préfectorale individuelle de destruction à tir de pie bavarde, corneille noire et d'étourneau sansonnet

Année 2018

Rappel : les opérations de destruction ne peuvent s'effectuer que sur les terrains dont vous êtes propriétaire, possesseur, fermier ou pour lesquels vous disposez d'une délégation écrite du propriétaire ou fermier.

- Veuillez saisir directement sur ce formulaire dans les cases grisées prévues à cet effet, ou à défaut, remplissez manuellement en écrivant en lettres capitales d'imprimerie.

- Veuillez envoyer votre demande :

par mail : ddtm-drem@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

ou par courrier (accompagné d'une enveloppe timbrée avec adresse de retour) :

Direction départementale des territoires et de la mer – SDREM / bureau chasse,
cité administrative - boulevard Tourasse - CS 57577 - 64032 Pau cedex

Je soussigné(e) :

Nom Prénom :

Adresse postale complète :

n° : voie :

64 Commune :

Email :

n° de tel :

Cadre réservé à l'administration

DECISION

Autorisation accordée le

Numéro d'enregistrement :

P/le préfet, par subdélégation
la responsable de l'unité chasse et faune sauvage

Clémence Hamel

Agissant en tant que (cocher) : Propriétaire du droit de destruction, possesseur ou fermier
 Par délégation du droit de destruction
 Adhérent d'une association de chasse délégataire du droit de destruction

Sollicite l'autorisation de détruire à tir les espèces d'oiseaux classées nuisibles aux périodes suivantes :

(Cocher dans le tableau ci-dessous, les espèces et périodes demandées)

| | 1 ^{er} au 31 mars | 1 ^{er} avril au 10 juin | 11 juin au 31 juillet | 1 ^{er} août à ouverture générale |
|-----------------------|-------------------------------|----------------------------------|--------------------------|---|
| Corneille noire : | Pas d'autorisation nécessaire | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Non autorisé |
| Pie bavarde: | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Non autorisé |
| Etourneau sansonnet : | Pas d'autorisation nécessaire | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Cette destruction ne peut se faire que sur les terrains où je dispose du droit de destruction, sur les parcelles mentionnées ci dessous : (en cas d'un nombre important de parcelles cadastrales, remplissez le tableau 1 situé au verso)

| Commune | Lieux-dit | section(s) et numéro(s) des parcelles |
|----------------------|----------------------|---------------------------------------|
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Et pour les tireurs suivants : (en cas d'un nombre important de tireurs, remplissez le tableau 2 situé au verso)

| Nom Prénom | permis de chasser validé |
|----------------------|---|
| <input type="text"/> | Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> |

Dans le cas où je suis adhérent d'une association de chasse délégataire du droit de destruction :

Je soussigné,
de sections des parcelles sus-mentionnées ;
Le _____ 2018 Signature du président : _____, président de l'ACCA ou la société de chasse atteste disposer des droits de destruction sur les n° et

Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal.

